

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 109 / 2022**

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 6**  
**Votants : 9**

**L'an deux mille vingt deux**  
**le 14 décembre à 18 heures**  
**le Conseil Municipal de la commune de**  
**Molines en Queyras s'est réuni en session**  
**ordinaire sous la Présidence de**  
**GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 6 décembre 2022**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie.

**Absents :** FOUQUE Christian (pouvoir à GARCIN Valérie), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu (pouvoir à ALLAIX Romain), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

**Secrétaire de séance :** ALLAIX Romain

**OBJET : Demande de subvention pour les travaux thermique et énergétique des logements communaux / Mairie + Myosotis.**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Les logements enregistrent actuellement une dépense en électricité énorme, il convient de faire des travaux et la première phase consiste à le rendre moins énergivore

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre des travaux des logements communaux

L'estimation du projet est de 157 885.40 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Etat à hauteur de 30 % (DSIL) soit 47 365.62 €, par la région à hauteur de 30 % (contrat de parc) soit 47 365.62 € par le département des Hautes Alpes à hauteur de 20% soit 31 577.08 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :** de solliciter, dans le cadre des travaux thermique et énergétique des logements communaux / Mairie + Myosotis, l'aide de l'Etat, de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'envoi en sous-préfecture le :

Le Maire

Valérie GARCIN

